

Constituer son Dossier d'Inscription

(Pas d'inscription à l'examen sans dossier d'inscription complet)

Comment procéder :

- Compléter et signer le contrat de formation. Acheter les timbres fiscaux (inscription: 38 euro/délivrance: 70 euro) sur le Net ou dans un bureau de tabac et les joindre au contrat de formation.

- Faire compléter par votre médecin, le certificat médical et remplir la partie qui vous concerne. (uniquement pour le permis côtier)

- Fournir 1 photographie d'identité couleur standard récente de bonne qualité.

- Fournir 1 photocopie d'une pièce d'identité récente (carte d'identité, passeport, permis de conduire)

- Fournir 6 timbres postaux au tarif en vigueur.

- Nous retourner tous ces documents le plus vite possible, soit par courrier postal accompagner d'un chèque de règlement si vous n'avez pas déjà réglé en ligne, soit par mail, **tous les documents au format PDF** et la **photo d'identité au format JPEG** (résolution fine).

Le nombre de places étant limitées à l'examen, il est impératif de faire suivre son dossier dès qu'il est complet.

Une fois inscrit, nous vous fourniront un code d'accès pour suivre les cours en lignes, accessibles depuis notre site: www.normandienavigation.com

Ces cours en ligne sont de vraies formations structurées avec des présentations oralement animées, des vidéos de démonstration, des manuels interactifs, avec des quizz, des questionnaires de révisions et des examens blancs.

Tout au long de votre de formation en ligne vos progrès seront contrôlés par votre moniteur.

Ces cours en lignes sont obligatoires et vous ne pourrez venir en stage que lorsque vous en aurez fait 100%.

Vous pouvez aussi vous aider d'un livre de code récent, **ils sont disponibles dans notre boutique** (Les vieux livres de code de papy sont à proscrire car la réglementation maritime change régulièrement).

Les cours théoriques se déroulent en salle durant une journée, ils portent sur l'ensemble du programme côtier ainsi qu'une heure et demi consacré au premiers objectifs (8) de la formation pratique.

Il vous faudra prévoir pour tous ces cours, de quoi prendre des notes.

De plus ils vous permettront de vous familiariser avec les boîtiers "Aesytest" identiques à ceux de l'examen.

L'examen aura lieu le lundi, n'oubliez pas une pièce d'identité récente (10 ans cartes d'identité/15 ans passeports). Après avoir réussi l'épreuve théorique, il reste les cours pratiques d'un minimum de deux heures en bateau pour obtenir la validation de votre moniteur et ainsi votre permis (les Affaires Maritimes vous feront parvenir votre permis sous un délai d'un mois).

CONTRAT DE FORMATION

Permis Côtier (Option Côtière) **Permis Fluvial** (Option Eau Intérieur) **Hauturier** (Extension Hauturière) (rayer les mentions inutiles)

Entre **NORMANDIE NAVIGATION Eurl** rue du Joncal 14450 GRANDCAMP-MAISY

N° Agrément de centre de formation, Calvados: 014009 - Manche: 050028

SIRET :482 536 612 00039 TVA :FR 84 484 536 612

Assurance : MMA contrat N°A116369432

Représentée par M. SANS-REFUS Bruno, gérant, agissant en qualité d'exploitant d'un établissement à la conduite.

L'établissement de formation d'une part, et

Mlle,Mme,M* :Né(e)

le : à : Dept : Profession :

Adresse :

.....Tél : Tél mobile :

Adresse Mail (à écrire distinctement) :

Éventuellement représenté par son représentant légal (pour les mineurs) :

M :

Tél :

Il est convenu ce qui suit :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. C'est un forfait "Réussite", en cas d'échec du candidat à l'examen, Normandie Navigation s'engage à reprendre celui-ci en formation gratuitement, seul les 38 € en timbres fiscaux correspondant au droits d'inscription resteront dûs. Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 1 an à compter de la date de signature, passée cette échéance, le contrat devra être renégocié. Il pourra être suspendu pour un motif légitime, pendant une durée maximum de 6 mois au-delà il devra être renégocié. Toute résiliation du contrat par le candidat entraînera le paiement intégral de la formation. Toute séance ou cours non décommandé par le candidat au moins 7 jours à l'avance sera dû et facturé sur une base de 60 €/TTC de l'heure, sauf cas de force majeure dûment justifié.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les séances non décommandées dans les délais prévus par le contrat de formation ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure. Normandie Navigation se réserve le droit d'annuler des séances ou des cours sans préavis, notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée, ainsi que toutes les situations qui l'amèneraient à faire d'autre choix et donc à modifier les dates et les horaires des séances ou des cours, sans avoir besoin de le justifier. Dans tous ces cas, les séances ou les cours donneront lieu à un report. Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par Normandie Navigation en cas de comportement contraire au calme et à la sérénité qui doit correspondre à l'ambiance normale des cours de formation, ou dans le cas de mise en danger des personnes. Dans ces cas le paiement intégral de la formation reste dû. En cas de rupture pour cas de force majeure, les arrhes restant acquies, la facturation se fera au prorata des prestations effectives au moment de la rupture au delà du montant de ceux-ci. Dans ce cas le dossier est restitué au candidat, à sa demande ou à la demande d'une tierce personne mandatée par lui. Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente.

Le candidat mandate Normandie Navigation pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par Normandie Navigation de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier. Celui-ci s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais. Le tarif des prestations sont mentionnés sur chaque contrat de formation. Le livret (Option Côtière/Option eaux Intérieures)Le livret est composé du "Livret du candidat", remis à ce dernier, et du "Livret de certification" gardé par Normandie Navigation. Celui-ci fait valider ce document par l'administration en même temps que le dossier d'examen. Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que le formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci délivrera une attestation provisoire de navigation. L'administration adressera sous un délai d'un mois, le permis définitif, au domicile du candidat. Normandie Navigation s'engage à délivrer la formation conformément aux programmes définis par l'arrêté du 28 septembre 2007. Le candidat suivra une formation théorique et pratique. La validité des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. Le calendrier des séances de formation est établi par Normandie Navigation et est communiqué au candidat. Normandie Navigation s'engage à contrôler la présence du candidat mineur pendant les cours et à avertir son représentant légal en cas d'absence. Le candidat est tenu de régler à Normandie Navigation les sommes dues en temps et en heures conformément au contrat de formation. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance entraînera la rupture du contrat. Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant le début des cours. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions préconisées par Normandie Navigation ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaire, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage etc...).

dates de stage souhaitée : / 20.....

Fait à le/...../20.....

Signature du candidat ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales.